

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF
AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS SUR L'EXAMEN PUBLIC DE LA NOUVELLE
STRATÉGIE DE L'EAU MONTRÉALAISE**

Mise en contexte

La Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a procédé à l'automne 2011 à l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau suite au dépôt du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable.

Plus de 60 personnes se sont présentées à l'une ou l'autre des assemblées publiques. La commission a entendu 14 personnes et reçu 7 mémoires.

Au terme de ses travaux, la commission a formulé quatorze recommandations.

Dates de l'étude publique 26 octobre et 17 novembre 2011

Date de l'adoption des recommandations1^{er} décembre 2011

Date à laquelle le CE fut saisi du dossier 13 décembre 2011

Date du dépôt au conseil municipal19 décembre 2011

Date du dépôt au conseil d'agglomération 22 décembre 2011

Commentaires d'ordre général

La Commission, reconnaissant la rigueur et la qualité du Rapport du comité de suivi, est d'avis de donner son aval à la stratégie montréalaise et au plan d'action sur dix ans tel que décrit dans le rapport. Les recommandations de la Commission reflètent l'analyse de la Commission ainsi que les commentaires et propositions reçues lors des séances publiques. La Commission peut témoigner de l'adhésion de la majorité des participants à la vision globale de la nouvelle stratégie de l'eau.

Les recommandations de la commission concernent la stratégie montréalaise de l'eau et le plan d'action sur 10 ans qui vise la protection et le maintien des actifs de l'eau; le programme des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI); le programme d'optimisation du réseau et, enfin, le plan de financement proposé.

Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la commission.

R-1

D'appuyer la vision globale sur 10 ans de la Stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs tels que présentés dans le Rapport du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, qui permettront de doter Montréal d'un réseau performant.

Réponse à R-1

Le comité exécutif appuie la vision globale sur 10 ans de la Stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques.

R-2

Que la stratégie montréalaise intègre des programmes concrets d'économie de l'eau potable et assure les moyens financiers de les réaliser.

Réponse à R-2

Le comité exécutif mandate le Service de l'eau afin, non seulement qu'il poursuive, mais qu'il développe davantage les programmes d'économie d'eau potable. À cette fin, le Service de l'eau présentera une programmation et prévoira les budgets requis pour les réaliser.

R-3

Que la stratégie montréalaise de l'eau, dans l'esprit d'une gestion durable de l'eau, implante un plan rigoureux de gestion des eaux pluviales et appuie cette démarche par la mise en place d'alternatives, de règlements et de campagnes de sensibilisation.

Réponse à R-3

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Plus spécifiquement, il demande au Service de l'eau de poursuivre ses efforts d'accompagnement d'une part, auprès du Service du développement et des opérations dans la révision du règlement de construction afin de favoriser l'écoulement des eaux de toit vers les surfaces vertes et, d'autre part, auprès des arrondissements pour modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'interdire les entrées charretières en contre-pente dans les cuvettes topographiques.

R-4

De poursuivre le programme d'installation de compteurs d'eau dans les ICI (volet 1) selon une chronologie d'installation basée sur les cotes de priorité définies dans le Rapport du comité de suivi.

Réponse à R-4

Le comité exécutif est en accord avec la recommandation et mandate le Service de l'eau à poursuivre le programme d'installation des compteurs en fonction d'un calendrier de déboursés défini en collaboration avec le Service des finances.

R-5

De définir le programme d'installation de compteurs d'eau comme un service local dont la responsabilité de gestion, tant au niveau de l'installation que de l'entretien, incombera à chaque ville de l'agglomération.

Réponse à R-5

Le comité exécutif mandate les services de l'Eau, des Finances et des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'analyser la responsabilité de gestion du programme d'installation des compteurs.

R-6

Pour la Ville de Montréal, d'imputer la totalité des coûts liés aux compteurs d'eau aux secteurs industriel, commercial et institutionnel qui seront munis d'un compteur d'eau.

Réponse à R-6

Le comité exécutif souscrit au principe d'imputer la totalité des coûts liés aux compteurs d'eau aux secteurs industriel, commercial et institutionnel (ICI) et mandate les services de l'Eau, des Finances et des Affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour élaborer une stratégie en ce sens.

R-7

D'inviter le Service de l'eau et les villes liées à procéder à l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des ICI, dans un délai maximum de cinq ans.

Réponse à R-7

Le comité exécutif invite le Service de l'eau à tout mettre en œuvre pour procéder à l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des ICI dans un délai de 5 ans.

R-8

De demander à la ville centre et aux villes liées de partager les données recueillies grâce aux compteurs d'eau de manière à pouvoir établir un portrait global du bilan de l'eau.

Réponse à R-8

Le portrait global des usages de l'eau sera effectué par l'agglomération sur la base des données recueillies grâce aux compteurs d'eau installés sur l'ensemble de son territoire.

R-9

De demander au gouvernement du Québec d'instaurer des règlements et des programmes en matière de construction et d'habitation, qui auraient pour effet d'entraîner des économies importantes de l'eau potable.

Réponse à R-9

Le comité exécutif mandate les services de l'Eau et du Développement et des opérations à poursuivre leurs travaux avec le MAMROT et les autres organismes compétents visant à instaurer des règlements et des programmes de construction et d'habitation susceptibles d'entraîner des économies importantes d'eau potable.

R-10

D'amorcer le programme d'optimisation du réseau (volet 2) qui prévoit l'implantation d'instruments de mesure et de régulation de pression selon un ordre de priorité dicté par l'état des conduites et par l'ensemble des besoins stratégiques de la gestion montréalaise de l'eau.

Réponse à R-10

Le comité exécutif mandate le Service de l'eau pour entreprendre le programme d'optimisation du réseau d'aqueduc (volet 2) décrit dans le *Rapport du Comité de suivi...* qui comporte l'implantation de la mesure de la distribution et de la régulation de la pression de l'eau selon un ordre de priorités dicté par l'état des conduites et par l'ensemble des besoins stratégiques de la gestion montréalaise de l'eau.

R-11

Que le Service de l'eau fasse rapport annuellement à la commission du déroulement des projets pilotes du volet d'optimisation des réseaux en incluant les études coûts/bénéfice. Que cette même commission puisse se prononcer et faire ses recommandations avant qu'un déploiement supplémentaire du volet d'optimisation des réseaux ne s'effectue.

Réponse à R-11

Le comité exécutif est en accord avec cette recommandation. Plus spécifiquement, il demande au Service de l'eau de faire rapport annuellement à la commission du déroulement des projets pilotes du volet d'optimisation des réseaux, incluant les études coûts/bénéfices, et ce, dès l'été 2013 pour ce qui concerne les recommandations affectant le budget de 2014.

R-12

D'adopter la stratégie du plan de financement proposé en y apportant l'ajustement suivant : pour l'année 2012, autoriser une augmentation des revenus du Fonds de l'eau équivalant à 0,5 % de la charge fiscale globale, pour un maximum de 3 %.

Réponse à R-12

L'administration municipale a mis en application cette recommandation.

R-13

Pour les années subséquentes, d'appliquer le plan de financement prévu, c'est-à-dire prévoir des augmentations annuelles continues des revenus autonomes de l'eau de l'ordre de 1,2 % de la charge fiscale globale ainsi qu'une augmentation des subventions gouvernementales, le tout ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

Réponse à R-13

Le CE endosse cette recommandation.

R-14

Qu'en raison de l'importance stratégique de l'eau à Montréal et considérant qu'elle touche une partie importante de la population de la province, que l'Administration montréalaise obtienne, de la part du gouvernement du Québec, un soutien financier approprié lui permettant d'atteindre l'autofinancement de la gestion de l'eau.

Réponse à R-14

Considérant que la situation de l'eau de Montréal, cœur économique du Québec, touche une partie importante de la population de la province, le comité exécutif estime qu'il est essentiel que le gouvernement du Québec appuie financièrement la Ville de Montréal dans la réalisation du plan stratégique de l'eau.

Le comité exécutif demande au Service de l'eau de poursuivre ses discussions avec les ministères concernés et de partager avec ceux-ci toute l'information nécessaire pour amorcer puis stimuler conjointement la démarche visant à l'atteinte de l'autofinancement en 2020.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour la qualité du rapport produit sur la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise.